



HAL
open science

LA GÉOGRAPHIE DES ÉTRANGERS EN ÎLE-DE-FRANCE

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. LA GÉOGRAPHIE DES ÉTRANGERS EN ÎLE-DE-FRANCE. Cahiers du CREPIF (Centre de recherches et d'études sur Paris et l'Île-de-France), 1994, 48, pp.155-159. halshs-01162194

HAL Id: halshs-01162194

<https://shs.hal.science/halshs-01162194>

Submitted on 9 Jun 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CHRONIQUE SUR PARIS ET L'ÎLE-DE-FRANCE

PAR GÉRARD-FRANÇOIS DUMONT
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE PARIS IV-SORBONNE
DIRECTEUR ADJOINT DE L'INSTITUT D'URBANISME
ET D'AMÉNAGEMENT

LA GÉOGRAPHIE DES ÉTRANGERS EN ÎLE-DE-FRANCE

Même si le concept d'étranger, tel qu'il est utilisé lors des recensements généraux de population (1), n'est pas équivalent à la notion d'immigré, il permet d'appréhender partiellement l'immigration, qui reste une question de société hautement discutée.

Analyser les étrangers en Ile-de-France avec les derniers chiffres disponibles — qui remontent malheureusement au recensement du 5 mars 1990 — permet de mettre en évidence de grandes différences spatiales selon les départements, selon les communes et plus encore selon les quartiers. Nous examinons d'abord le poids démographique global des étrangers dans la région capitale et son poids relatif.

Une évolution singulière

Recensés au nombre de 1 377 500, les étrangers forment 12,9 % de la population de l'Ile-de-France. Cette population est en baisse par rapport à 1982 (13,3 %), mais plus élevée que pour les recensements antérieurs : 11,7 % en 1975, 8,9 % en 1968, et 6,8 % en 1962. La diminution du pourcentage de 1982 à 1990 doit être interprétée en tenant compte de la définition juridique donnée au terme « étranger » et notamment au fait que des personnes étrangères au recensement de 1982 ont acquis la nationalité française dans la période intercensitaire 1982-1990. Le chiffre brut du nombre d'étrangers montre d'ailleurs qu'un flux de nouveaux étrangers est venu s'installer en Ile-de-France, flux qui a plus que compensé les sorties « géographiques » d'étrangers de l'Ile-de-France — l'émigration étrangère — et les sorties « juridiques » — l'acquisition de la nationalité française. En effet, le recensement de 1990 indique dans la région capitale le nombre d'étrangers le plus élevé de tous les recensements, et précisément 1 377 488 en 1990 contre 1 339 944 en 1982. Ces chiffres donnent à l'Ile-de-France une grande spécificité puisque, dans le même temps, et pour la première fois depuis la guerre, la population étrangère a diminué en France entre les deux recensements de 1982 et 1990. Avec une augmentation du nombre d'étrangers, l'évolution franci-

(1) Cf. Gérard-François Dumont, *Démographie*, Dunod, Paris, 1992.

lienne contraste donc avec celle des autres régions françaises. Quatre raisons (2) peuvent être avancées pour expliquer cette singularité parisienne :

- l'Ile-de-France, et en particulier Paris, accueille une part importante des immigrés en situation irrégulière ;
- la part de l'Ile-de-France dans l'immigration familiale a augmenté dans les années 80 ;
- une majorité importante des réfugiés et demandeurs d'asile privilégie l'Ile-de-France : en 1990, 66 % des demandes d'asile ont été déposées dans la région capitale ;
- quant au retour au pays d'étrangers, faute de système d'enregistrement systématique, rien ne permet de dire qu'il aurait concerné de façon significative l'Ile-de-France. Il semblerait que ces retours soient assez peu élevés et d'ailleurs à relativiser car peu apparaissent véritablement définitifs.

Parmi les étrangers recensés en Ile-de-France, la proportion des étrangers nés en France diminue : de 21,64 % en 1982 à 18,74 % en 1990.

Tableau 1 : Français, étrangers, immigrés résidant en Ile-de-France
(chiffres des recensements de 1982 et 1990, en milliers)

| | | |
|--|--|---|
| | Français de naissance 8 793 en 1990 8 393 en 1982 | ENSEMBLE DES FRANÇAIS 9 283 en 1990 8 731 en 1982 |
| | Français par acquisition 127 en 1990 52 en 1982 | |
| ENSEMBLE DES IMMIGRÉS 1 462 en 1990 1 336 en 1982 | Français par acquisition nés hors de France 363 en 1990 286 en 1982 | |
| | Étrangers nés hors de France 1 119 en 1990 1 050 en 1982 | ENSEMBLE DES ÉTRANGERS 1 377 en 1990 1 340 en 1982 |
| Étrangers nés en France 258 en 1990 290 en 1982 | | |
| | POPULATION TOTALE 10 662 en 1990 10 071 en 1982 | |

Source : INSEE, recensements. Présentation reprise de *La connaissance de l'immigration et de l'intégration*. Rapport du Haut Conseil à l'Intégration, novembre 1991.

(2) Michelle Guillon, « Immigration : le renforcement de la polarisation parisienne, 1975-1990 », *Espace, Populations, Sociétés*, 1993, n°2, p. 371-378.

La polarisation des étrangers en Ile-de-France

Singulière par une évolution contraire à la France dans l'augmentation du nombre des étrangers, l'Ile-de-France l'est également, en conséquence, par la part des étrangers de la métropole qui réside en Ile-de-France : 38,3 %. Le département avec le plus fort taux d'étrangers est la Seine-Saint-Denis (18,9 %), qui s'oppose à la Vendée (0,6 %), tandis que la moyenne nationale est de 6,3 % (3). Comme le précise l'INSEE, « l'Ile-de-France garde la faveur des étrangers » (4). Le verbe « garde » est d'ailleurs insuffisant, car en réalité, la région capitale renforce son attirance, puisque les proportions d'étrangers en France habitant en Ile-de-France étaient auparavant moindres : 36,4 % en 1982, et seulement 26,5 % en 1962. Ainsi la place des étrangers en Ile-de-France devient très importante : il y a bien polarisation de la présence étrangère dans la région capitale, polarisation qui se traduit par une proportion presque trois fois plus élevée des étrangers en Ile-de-France (12,9 %) par rapport à la moyenne des 21 autres régions métropolitaines (4,8 %).

La répartition par départements

L'implantation des étrangers en Ile-de-France n'est pas diffuse. Bien au contraire, trois dynamiques de concentration spatiale s'exercent : une concentration départementale, une concentration centrale et une concentration par quartier.

La concentration départementale permet de distinguer clairement la petite couronne et la grande couronne. Les quatre départements de cette dernière ont une proportion d'étrangers nettement inférieure à la moyenne régionale. La Seine-et-Marne (8,6 %) et l'Essonne (8,7 %) comptent même moins de 10 % d'étrangers. C'est le département le plus au nord de la grande couronne, le Val-d'Oise, dont la proportion est la plus élevée (11,1 %), suivant une logique « nordiste » que nous retrouvons dans la petite couronne où la proportion la plus faible est celle du Val-de-Marne (12,6 %). Quatre dynamiques différentes se distinguent dans la petite couronne. D'abord le département de Paris enregistre une diminution du nombre des étrangers et une diminution de sa proportion d'étrangers, donc une baisse de sa population étrangère plus importante que celle de sa population totale.

Ensuite, les Hauts-de-Seine constatent une diminution absolue et relative de leur population étrangère alors que leur population totale augmente légèrement.

Le Val-de-Marne voit sa population totale et sa population étrangère augmenter, mais la première plus que la seconde, d'où une diminution de sa proportion d'étrangers.

(3) *Les Étrangers en France*, INSEE, Paris, 1994.

(4) *Regards sur l'Ile-de-France*, n° 14, décembre 1991.

En revanche, comme indiqué ci-dessus, la Seine-Saint-Denis augmente nettement sa population étrangère. Dans le solde qui dégage 55 000 habitants supplémentaires, celui des étrangers est de 30 000, soit 55 %.

Toutes choses égales par ailleurs, la Seine-Saint-Denis et Paris polarisent les étrangers en Ile-de-France (43,7 % pour ces deux départements où réside 33,1 % de la population de l'Ile-de-France) comme l'Ile-de-France polarise la population étrangère en France. Il y a bien une concentration centrale légèrement décalée vers le nord-est.

Concentration spatiale

Une analyse géographique plus fine indique des concentrations communales et par quartiers encore plus nette. Ainsi, douze communes d'Ile-de-France comptant plus de 10 000 habitants ont plus de 25 % d'étrangers en 1990 ; il s'agit, dans l'ordre décroissant, de Clichy-sous-Bois (32,2 %), Aubervilliers (29,7 %), Mantes-la-Jolie (29 %), Chanteloup-Vignes (28,6 %), Saint-Denis (28,5 %), Gennevilliers (27,4 %), Les Mureaux (27,3 %), Villetaneuse (25,9 %), Saint-Ouen (25,6 %), Montfermeil (25,5 %), Clichy (25,3 %) et La Courneuve (25,3 %). Cette liste ajoute une composante significative dans le peuplement étranger : la Seine aval, notamment dans les Yvelines. En fait, ces communes ont sur leur territoire de grands ensembles de logement social qui expliquent une troisième concentration des étrangers dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Celle-ci a, en effet, défini environ 500 quartiers ayant une situation sociale gravement détériorée. D'où l'élaboration de conventions entre l'État et les collectivités territoriales pour dégager des moyens permettant d'améliorer les conditions de vie des habitants. L'Ile-de-France compte 96 quartiers prioritaires dont

Tableau 2 : Variation de la population étrangère (1975-1990)

| Variation absolue | 1975 | 1982 | 1990 |
|---------------------|-----------|-----------|-----------|
| Ile-de-France | 1 156 095 | 1 339 944 | 1 377 488 |
| Province | 2 286 320 | 2 374 256 | 2 204 676 |
| France | 3 442 415 | 3 714 200 | 3 582 164 |

| Variation relative en % | 1975-1982 | 1982-1990 | 1975-1982 | 1982-1990 |
|-------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Ile-de-France | + 183 849 | + 37 544 | + 15,9 | + 2,8 |
| Province | + 87 936 | - 169 580 | + 3,8 | - 7,1 |
| France | + 271 785 | - 132 036 | + 7,9 | - 3,6 |

Source : INSEE, Recensements.

52 en grande couronne (5). Dans ces quartiers, la proportion d'étrangers est de 24,8 %, soit pratiquement le double de la moyenne régionale (12,9 %).

Diversification géographique des origines

Les étrangers en Ile-de-France se différencient par un autre critère géographique : le pays de leur nationalité. A cet égard, il y a une diversification géographique croissante des nationalités tant en Ile-de-France qu'en France.

La diminution des nationalités de pays limitrophes ou proches de la France (Espagne, Italie, Portugal) est plus que compensée par la nette progression de nationalités de pays plus éloignés (Turquie, Maroc, Afrique noire) et par le développement de la présence de nationalités auparavant peu nombreuses (chinoise, pakistanaise, indienne...). Dans une certaine mesure, il y a sans doute là l'amorce d'un cycle migratoire venant de pays de plus en plus divers, de l'Afrique à l'Asie sans omettre l'Europe de l'Est.

La géographie de la population étrangère en Ile-de-France a donc des caractéristiques très précises d'abord parce que l'Ile-de-France est la région française la plus attirante pour les étrangers. Ensuite parce que les lieux d'implantation sont directement liés à des critères précis, tels les normes d'habitat. La concentration des étrangers et la vision médiatique qui en est proposée sont des éléments importants pour comprendre les débats sur l'immigration étrangère en France.

Tableau n°3 :

Les deux tiers des étrangers restent concentrés à Paris et en petite couronne

| | Étrangers (en nombre) | | | Étrangers (en pourcentage de la population totale) | | | | |
|-------------------|-----------------------|-----------|-----------|--|------|------|------|------|
| | 1975 | 1982 | 1990 | 1962 | 1968 | 1975 | 1982 | 1990 |
| Paris | 311 710 | 361 572 | 342 845 | 8,0 | 10,2 | 13,6 | 16,6 | 15,9 |
| Hauts-de-Seine | 167 155 | 191 128 | 182 763 | 6,6 | 8,5 | 11,6 | 13,8 | 13,1 |
| Seine-Saint-Denis | 191 530 | 230 324 | 260 408 | 7,2 | 10,4 | 14,5 | 17,4 | 18,9 |
| Val-de-Marne | 134 695 | 153 288 | 153 449 | 5,6 | 7,9 | 11,1 | 12,9 | 12,6 |
| Petite couronne | 493 380 | 574 740 | 596 620 | 6,5 | 9,0 | 12,4 | 14,7 | 15,0 |
| Seine-et-Marne | 73 560 | 79 772 | 92 905 | 6,8 | 7,7 | 9,7 | 9,0 | 8,6 |
| Yvelines | 110 302 | 131 588 | 133 439 | 5,8 | 7,5 | 10,2 | 11,0 | 10,2 |
| Essonne | 80 745 | 89 204 | 94 930 | 4,4 | 6,3 | 8,7 | 9,0 | 8,7 |
| Val-d'Oise | 86 380 | 103 068 | 116 749 | 5,8 | 8,5 | 10,3 | 11,2 | 11,1 |
| Grande couronne | 351 005 | 403 632 | 438 023 | 5,7 | 7,5 | 9,7 | 10,1 | 9,7 |
| Ile-de-France | 1 156 095 | 1 339 944 | 1 377 488 | 6,8 | 8,9 | 11,7 | 13,3 | 12,9 |

Source : recensements 1962, 1968, 1975, 1982 (fascicules verts), 1990 (exhaustif).

(5) INSEE première, n°234, décembre 1992.